Bonjour à tous

Suite à des interrogations de présidents, je vous prie de trouver ci-dessous quelques renseignements concernant vos associations et la tenue des compétitions.

I) IMMOBILISATION DES EQUIPEMENTS

Pour la saison 2020-2021, l'immobilisation des équipements sportifs est plus longue que la saison passée. Nous venons de dépasser le nombre de week-end avec interdiction d'organiser des pratiques compétitives par rapport à la saison 2019-2020.

II) OUVERTURE DES GYMNASES/PISCINES

A ce jour, il n'y a pas de date officielle de réouverture des équipements sportifs. Il n'est pas paru non plus de calendrier prévisionnel et les conditions ne sont toujours pas fixées pour cette éventuelle ouverture. La date de la mi-avril est une transposition du discours du Président de la République (il faut tenir 4 à 6 semaines). Il serait tout de même très intéressant d'avoir une vision de sortie de crise et de reprise d'activités.

III) CALENDRIER SPORTIF

Plusieurs fédérations se sont déjà positionnées sur l'arrêt des compétitions amateurs.

Il faut vous tourner vers vos ligues et comités pour connaître le positionnement fédéral.

FFGym

seules sont maintenues les finales nationales Elites (top 10 individuel). Les autres gymnastes auront la possibilité de concourir sur des événements organisés par les comités départementaux ou régionaux en fonction des conditions sanitaires.

FF Rugby

arrêt des compétitions de rugby amateur dans leur format officiel.

Figer les montées et les descentes pour tous les niveaux hormis celles qui ont une dérogation du ministère chargé des sports.

FFNatation

Aménagement des calendriers (pour les sportifs sur liste) et/ou suppression des compétitions pour certaines catégories d'âges.

FF Football

Compétitions suspendues pour l'instant, pas de dates de reprise. Les championnats ne sont pas annulés pour l'instant.

IV) Remboursement des cotisations

Une association n'a pas obligation de rembourser la cotisation des personnes adhérentes.

L'association n'est pas une société commerciale de type orange bleue, vert marine, basic feet etc...). Les adhérents ne paient pas pour une prestation de service mais pour une adhésion à un club.

Par contre, rien ne vous empêche de proposer une décote sur la saison prochaine ou de faire un remboursement, libre au comité directeur nouvellement élu de le décider.

Attention cependant aux droits d'affiliation et de licences que vos fédérations vont vous demander quoi qu'il arrive.

V) Assemblée générale.

Comme déjà évoqué, la tenue des Assemblée Générale est obligatoire avec notamment le renouvellement du bureau.

Le recul des Jeux olympiques n'a pas automatiquement prolongé le mandat du bureau d'une année.

Il y a eu des recours d'annulation d'élection nationale dans au moins deux fédérations pour des composition de comité ou de ligue non conforme car des présidents ne pouvaient plus de droit continuer leur mandat. Pour information à la FF cyclisme l'ensemble des recours ont été rejetés. Les règles du quorum et de vote s'appliquent même en Assemblée générale de type dématérialisée. Le cas échéant vous devez procéder à une AG extraordinaire pour respecter les procédures.

Bon courage

Très cordialement

--



Richard HALLADE

Direction Sports-Animation-Jeunesse Directeur service Sports-Animation-Jeunesse Mairie de Crépy-en-Valois

Locaux: <u>62 rue de Soissons</u> Téléphone : 03.44.39.40.35 GSM:06.83.62.28.73